

Conseil en allaitement à l'UKBB

Un conseil professionnel en allaitement peut contribuer dans une très large mesure à un allaitement réussi et à une formation optimale de lait maternel. Les mères d'un nourrisson pris en charge en stationnaire peuvent bénéficier d'un conseil en allaitement.

Prise en charge des coûts

Les conseils en allaitement sont pris en charge par la caisse-maladie de la mère. Pour cela, la mère doit fournir une signature lors de chaque consultation. Sa caisse-maladie prend entièrement en charge les trois premières consultations, à condition que la mère soit assurée en Suisse pour les soins médicaux.

Présence

Le lundi et le vendredi ainsi que le deuxième et le quatrième mercredi du mois. Pour convenir d'un rendez-vous de conseil en allaitement ces jours-là, veuillez vous adresser au personnel infirmier en charge de votre enfant.



